

Pourquoi un formulaire de synthèse post-crue ?

Les informations sur les crues sont primordiales pour les gestionnaires du risque inondation pour connaître et agir :

- enjeux touchés et l'ampleur des dommages -> définition et priorisation des actions, communication, culture du risque...
- enveloppe des crues -> définition des règles d'urbanisme, études hydrauliques...
- conditions d'apparition des crues -> prévision, alerte...
- modes de gestion de crise -> évaluation et amélioration des dispositifs existants...

Or ces informations disparaissent vite et sont difficiles à retrouver plus tard. Il est donc indispensable de les consigner rapidement pour se donner les moyens d'agir demain.

Qui peut/doit le remplir ?

Les personnes les mieux placées pour remplir ce formulaire sont les techniciens des structures qui agissent à l'échelle des bassins versants (à défaut à l'échelle intercommunale).

Ils ne pourront cependant pas remplir cette fiche seuls puisqu'ils auront besoin de collecter des informations auprès de tous les acteurs impliqués : mairies, services de secours, gestionnaires des routes, opérateurs de réseaux...

Quand remplir cette fiche ?

Le plus tôt possible après une crue (débordement de rivière coulée de boue). Pour les enquêtes, un délai d'un mois après la crue paraît raisonnable. Pour les relevés de terrain, une tournée de tous les points stratégiques du bassin versant est indispensable immédiatement après la crue.

Il n'est pas toujours facile de libérer du temps dans un agenda déjà chargé, mais ces informations sont vraiment primordiales pour les structures en charge de la gestion des risques et disparaissent très vite. Il est de plus coûteux et moins efficace de les rechercher plusieurs années après (par des enquêtes, des modèles hydrauliques...).

A qui transmettre ces données ?

En plus de conserver la fiche dans le système d'information de la structure qui la rédige, cette fiche doit être transmise aux services de l'Etat et à l'AREAS, pour leur permettre de centraliser ces données et d'établir des bilans à l'échelle départementale ou régionale :

DDTM 76 / Bureau des risques naturels: ddtm-srmt-brn@seine-maritime.gouv.fr

AREAS : contact@areas.asso.fr / j.ledun@areas.asso.fr

Peut-on transmettre des données complémentaires ?

Oui, toutes les données jugées pertinentes pour mesurer l'ampleur de la crue sont les bienvenues et peuvent être jointes à la fiche : cartographie sommaire des zones inondées, photographies...

Où trouver de l'aide pour renseigner la fiche ?

Des informations s'affichent en passant la souris sur le nom des champs.

Si cela ne suffit pas, contactez l'AREAS : contact@areas.asso.fr / j.ledun@areas.asso.fr